

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

2 mars 2012

SOMMAIRE

Arma S.à r.l.	26733	Matilux S.A.	26729
AWAS Finance Luxembourg S.A.	26716	Matilux S.A.	26729
AWAS Finance Luxembourg S.à r.l.	26716	MBB Holding S.A.	26729
Europe Fibers S.à.r.l.	26736	MC Universal S.A.	26730
F&C Fund	26714	Merlis S.à r.l.	26715
F&G Consulting GmbH	26715	MFH S.à r.l.	26731
Immo Walfer S.à r.l.	26714	MGR S.à r.l.	26731
LDW Distribution SA	26690	MHFP 1 S.à r.l.	26732
Leeward Galor	26690	MH Germany Property XIV S.à r.l.	26731
Leonberg Finance S.à r.l.	26712	MH Germany Property XVI S.à r.l.	26732
Leopard Germany Property FFO S.à.r.l.	26714	MHG S.à r.l.	26732
Lindner Luxembourg S.à r.l.	26713	M Immobilier	26714
Lindner Luxembourg S.à r.l.	26713	Minimax Data International S.A.-SPF	26731
LM Epile Ltd	26712	MORGAN & MORGAN CORPORATION (Luxembourg) INC.	26732
Luminant Investments S.à.r.l.	26713	Morgan & Morgan Trust Corporation Ltd	26732
Lux-Top Remorques S.à r.l.	26713	Mortwill Properties S.à r.l.	26733
Lyotre Property S.A.	26713	Mosaïque Luxembourg S.à r.l.	26730
Mamas Finance S.A.	26715	Moxon International S.A.	26735
MANEGA Holding Sàrl	26716	Munsee S.A.	26735
Manus S.A., S.P.F.	26728	Neuheim Management V S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	26735
Maonia S.A.	26727	NHS - SIF	26690
Marcami S.A.	26728	Nordic Cecilia Four S.à r.l.	26736
Marie Property S.A.	26728		
Matilux S.A.	26729		

LDW Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 11A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.750.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011785/11.

(120013798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Leeward Galor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 151.519.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 29 juin 2011, a renouvelé le mandat des gérants:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, gérant de catégorie A, directeur d'entreprises, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Frank BAMELIS, gérant de catégorie B, directeur d'entreprises, 8 avenue des Ligures, MC-98000 Monaco;
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, gérant de catégorie A, consultant, 10 avenue des Ligures, MC-98000 Monaco;
- Monsieur Florian BERTHIER, gérant de catégorie B, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 23 janvier 2011.

Pour LEEWARD GALOR

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012011787/19.

(120013724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 166.072.

STATUTES

In the year Two Thousand and Eleven, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) NHS-GP S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register (registre de commerce et des sociétés) acting in its capacity as unlimited shareholder (associé-gérant commandité) of the company (the "General Managing Partner") in accordance with article 13 of these articles of association (the "Articles");

Hereby represented by Mrs. Ulrike Jacquin-Becker, attorney, or any other lawyer or attorney of the law firm OPF Partners, Avocats à la Cour, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on December 2011;

And

2) NOVACAP Asset Management S.A., a Luxembourg public limited liability company, with registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg acting in its capacity as limited shareholder (actionnaire commanditaire);

Hereby represented by Mrs. Ulrike Jacquin-Becker, attorney, or any other lawyer or attorney of the law firm OPF Partners, Avocats à la Cour, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on December 2011.

The above mentioned proxies signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties acting in the above-stated capacities requested the executing notary to record the following Articles of a partnership limited by shares (société en commandite par actions -S.C.A.) in the form of a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé -SIF) which they declared organized among themselves:

Title I. Articles

Art. 1. Name

Among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as an investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable (SICAV) – fonds d'investissement spécialisé (SIF)) under the name of NHS -SIF (the "Fund" or the "Company").

As a corporate partnership limited by shares, the Fund shall be governed by the commercial companies act dated 10 August 1915, as subsequently amended (the "Law"). As a specialised investment fund organised as an investment company with variable capital, the Fund shall be governed by the specialized investment funds act dated 13 February 2007, as subsequently amended (the "SIF Law").

Art. 2. Registered office

The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the general managing partner (the "General Managing Partner") (as defined under articles 13, 14 and 15 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Managing Partner.

In the event that the General Managing Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the fund

The Fund is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Fund is to directly or indirectly invest the funds available to it in companies, to the widest extent permitted under the SIF Law. The Fund may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

The Fund, and any Sub-Fund thereof, may also acquire interests, hold any securities, invest its liquid assets, borrow within the limits set out in the prospectus (the "Prospectus"), and perform any transaction that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, within the broadest meaning of the SIF Law and in accordance with any investment restrictions listed in these articles of incorporation (the "Articles") and in the Prospectus issued by the Fund.

The Fund may enter into any and all contracts and agreements for carrying out the purposes of the Fund and for administration and operation of the Fund, and pay any expenses connected therewith.

Furthermore, the Fund may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law.

Art. 5. Liability

The General Managing Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

The holders of limited shareholders' Shares shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Fund.

Art. 6. Determination of the investment objectives

The General Managing Partner shall determine the investment objectives of the Fund as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Fund in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share capital

The share capital of the Fund shall at any time be equal to the total net assets of the Fund pursuant to article 12 hereof and shall be represented by shares (the "Shares") of no par value. The initial subscription price of each Share shall be EUR 1,000 (One Thousand euro) unless otherwise stated in the Prospectus. Using thereafter the fair value of the assets of the Fund as a non-binding reference, the General Managing Partner shall define the subscription price of the Shares in its discretion.

The Fund has an umbrella structure within the meaning of article 71 of the SIF Law. The General Managing Partner may set up separate portfolios of assets constituting segregated compartments (each a "Sub-Fund") that may each have

one or more Share classes (each a “Class”). All Classes within the same Sub-Fund are invested in the same portfolio, but may entitle their holders to different rights and benefits. As a result, separate asset values may be calculated for each Class.

The minimum capital of the Fund is EUR 1,250,000 (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euro) and must be paid up within 12 (Twelve) months after the date on which the Fund has been authorized as a société à capital variable (SICAV) – fonds d’investissement spécialisé (SIF) under Luxembourg law.

(a) The share capital of the Fund may be represented by the following Share Classes in each Sub-Fund:

(i) Management Shares (the “M Shares”): a Class of Shares subscribed by the General Managing Partner as unlimited shareholder (associé gérant-commandité) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and of the Prospectus.

(ii) Class A Shares (the “A Shares”): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

(iii) Class B Shares (the “B Shares”): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

(iv) Class C Shares (the “C Shares”): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

(v) Class D Shares (the “D Shares”): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

The General Managing Partner may create additional Sub-Funds and Classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law, without changes to the Articles provided that the Prospectus updated under the responsibility of the General Managing Partner shall always reflect the current list of Sub-Funds and Share Classes of the Fund. The General Managing Partner is authorized to issue, in accordance with article 10 hereof and the provisions of the Prospectus, Shares of any Class without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. Each Class of Shares may be issued in different categories (the “Categories”) the features, terms and conditions of which shall be determined from time to time by the General Managing Partner in its sole discretion, and shall be described in the Prospectus. The General Managing Partner may resolve to issue Classes under different series (each a “Series”) to reflect successive issue dates.

(b) The General Managing Partner shall determine the characteristics, terms and conditions under which existing or new Sub-Funds and Share Classes shall be issued. Share Classes may vary in terms of their distribution policies, currency denomination, applicable fees, marketing policies and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

(c) Each Sub-Fund shall be a compartment of the Fund and correspond to a segregated portion of the assets and liabilities of the Fund.

(d) The Fund is incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (Thirty-one Thousand euro) divided in 1 (One) M Share, and 30 (Thirty) A Shares which are fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Fund pursuant to the Law.

Art. 8. Shares

Shares in the Fund are exclusively restricted to institutional investors, professional investors or any other investor (i) having declared in writing to adhere to the status of well-informed investor and (ii) investing at least EUR 125,000 (One Hundred and Twenty-Five Thousand euro) in the Fund, or (iii) benefiting from an assessment, by a suitable financial or investment professional as defined in the SIF Law, that the investor has the expertise, experience and knowledge required to adequately assess an investment in specialised investment funds (a “Well-informed Investor”). This restriction is not applicable to the General Managing Partner and other persons who participate in the management of the Fund, which may hold Management Shares without meeting above criteria.

(a) All Shares shall be issued in registered form. The General Managing Partner or the agent(s) it may have appointed shall keep the shareholders’ register (the “Register”) on behalf of the Fund.

(i) The Register shall contain identity details of each shareholder, including but not limited to its name and address, and the number and Class / Series of Shares it owns. Until it receives from the shareholder notice to the contrary, the Fund may consider the information contained in the Register as accurate and up to date, so that notices and announcements shall be validly sent using the recorded address and payments shall be made without liability for the Fund when using the recorded banking details of the shareholder.

(ii) Records in the Register evidence ownership of Shares. However, a certificate of such records may be issued upon request of any shareholder and at the discretion of the General Managing Partner. Only the first certificate shall be free of charge and the cost of any subsequent certificates may be charged to the shareholder.

(b) Fractional Shares may be issued up to four places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent. Only whole Shares confer a voting right. Fractions of Shares carry no voting rights, unless their number in the same Class of Shares is such that they represent a whole Share.

(c) The Fund only recognises one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Fund. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Each shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (i) wherein it irrevocably commits to subscribe and to make related payments for the entire committed amount and (ii) whereby it becomes a party to the Articles.

Art. 9. Transfer of shares

The Shares are freely transferable. Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with applicable laws and regulations and these Articles.

Any Share Transfer made in breach of these provisions shall be null and void and of no force or effect against the Fund and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Share Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Sub-Fund or to the other shareholders.

The General Managing Partner may restrict or object to the ownership of Shares in the Fund by any person not meeting the conditions of Well-informed Investor(s). For this purpose the Fund may:

- refuse to issue Shares and to register the transfer of Shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Well-Informed Investor;

- proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Well-informed Investor.

Every Transfer of a Share shall be entered in the Register, and every such entry shall be signed by one or more directors of the Fund or by one or more persons designated by the General Managing Partner.

Transfer of registered Shares shall be effected (a) if Share certificates have been issued, by inscription of the Transfer to be made by the Fund upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Fund along with other instruments of Transfer satisfactory to the Fund, and (b), if no Share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Art. 10. Issue of shares

The General Managing Partner is authorized without limitation to issue Shares that shall be fully paid at any time at a price based on the Net Asset Value per Share or the respective Net Asset Values per Share determined in accordance with article 12 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

The General Managing Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Fund or to any other duly authorized person or entity, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new Shares.

The General Managing Partner will issue Shares in registered form only.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the subscription price. The subscriber will, without undue delay, obtain a confirmation of his shareholding.

Every registered shareholder must provide the Fund with an address to which all notices and announcements from the Fund may be sent. Such address will be entered in the Register.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

If payment made by any subscriber results in the existence of a Share fraction, the General Managing Partner may resolve to issue fractions of Shares, and in such case, such fraction shall be entered into the Register. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole on the date, in the amount, form and manner defined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the subscription agreement executed by the shareholder.

The Fund may agree to issue Shares of a Sub-Fund as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation

report from the auditor of the Fund and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Sub-Fund. Any expenses incurred in the valuation of the contribution in kind shall be borne by the contributing investor.

Art. 11. Redemption of shares

Redemption requests by shareholders shall only be accepted subject to discretionary prior approval of the General Managing Partner.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his Shares by the Fund in the minimum amount as disclosed in the Prospectus. The redemption price shall normally be paid not later than 5 (Five) business days after the date on which the applicable Net Asset Value was determined and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of article 12 hereof less an adjustment or charge, including deferred sales charge or redemption charge, if any, as the sales documents may provide. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Fund in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Fund as its agent for redemption of Shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such Shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

If redemption requests for more than 10% (Ten Percent) of the Net Asset Value of a Class of Shares are received, then the Fund shall have the right to limit redemptions so they do not exceed this threshold amount of 10% (Ten Percent). Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem Shares as of a same Valuation Day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption request honored; the balance of such redemption requests shall be processed by the Fund on the next day on which redemption requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption will be complied with in priority to subsequent requests.

In exceptional circumstances, the General Managing Partner may request that a shareholder accept redemption in kind. The shareholder may always request a cash redemption payment in the reference currency of the relevant class. Where the shareholder agrees to accept redemption in kind he will, as far as possible, receive a representative selection of the relevant Class' holdings pro rata to the number of Shares redeemed and the General Managing Partner will make sure that the remaining shareholders do not suffer any loss there from. The value of the redemption in kind will be certified by certificate drawn up by the independent auditors of the Fund in accordance with the requirements of Luxembourg law except where the redemption in kind exactly reflects the shareholder's pro rata Share of investments.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension.

Shares of the capital stock of the Fund redeemed by the Fund shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his Shares of one Class into Shares of another Class at the respective Net Asset Values of the Shares of the relevant class, provided that the General Managing Partner may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the General Managing Partner, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder as determined from time to time by the General Managing Partner.

If a redemption or conversion or sale of Shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of Shares of one Class below the minimum holding as the General Managing Partner shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his Shares of such Class.

The Fund shall not give effect to any transfer of Shares in its Register as a consequence of which an investor would not meet the minimum holding requirement.

The Fund will require from each registered shareholder acting on behalf of other investors that any assignment of rights to the Shares of the Fund be made in compliance with applicable securities laws in the jurisdictions where such assignment is made and that in unregulated jurisdictions such assignment be made in compliance with the minimum holding requirement.

Art. 12. The net asset value

The determination of the net asset value (the "Net Asset Value") per share will be the responsibility of the General Managing Partner. For each Sub-Fund (and if applicable, each Class thereof), the Net Asset Value is calculated at the valuation day (the "Valuation Day") or at such other date as determined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the SIF Law, and shall correspond to the division of the net assets of the Fund corresponding to each Class of Shares, being the value of the assets of the Fund corresponding to such Class, less its liabilities attributable to such Class at such time or times as the board of directors may determine, by the number of Shares of the relevant Class then outstanding adjusted to reflect any dealing charges or fiscal changes which the board considers appropriate to take into account and by rounding the resulting sum to the nearest smallest unit of the currency concerned in the following manner:

A. The assets of the Fund shall be deemed to include:

- (a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, shares, stock, units in undertakings for collective investment, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Fund;
- (d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund (provided that the Fund may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- (f) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) securities listed on a stock exchange or on other regulated markets will be valued at the last available price; in the event that there should be several such markets, on the basis of the last available price of the main market for the relevant security. Should the last available price for a given security not truly reflect its fair market value, then that security shall be valued on the basis of the probable sales price which the board deem it is prudent to assume;
- (b) securities not listed on a stock exchange or on any other regulated markets will be valued on the basis of their last available price. Should the last available price for a given security not truly reflect its fair market value, then that security will be valued by the board on the basis of the probable sales price which the board deem it is prudent to assume;
- (c) swaps are valued at their fair value based on the underlying securities (at close of business or intraday) as well as on the characteristics of the underlying commitments;
- (d) shares or units in underlying open-ended investment funds shall be valued at their last available price;
- (e) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortized cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner; short-term investments that have a remaining maturity of one year or less may be valued (i) at market value, or (ii) where market value is not available or not representative, at amortized cost;
- (f) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, other valuation methods may be used if the board considers that another method better reflects the value or the liquidation value of the investments and is in accordance with the accounting practice, in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

B. The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);
- (c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Fund where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves if any authorized and approved by the board; and
- (e) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Fund. In determining the amount of such liabilities the Fund shall take into account all expenses payable by the Fund comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers or management company (if any), fees and expenses payable to its directors or officers, its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Fund, fees and expenses incurred in connection with the general infrastructure of the Fund, the listing of the Shares of the Fund at any stock exchange or to obtain a quotation on another regulated market, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, the key investors information documents, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, currency conversion costs, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Fund may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a portfolio of assets for each Class of Shares in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of one or several Classes of Shares shall be applied in the books of the Fund to the portfolio of assets established for the Class or Classes of Shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this article;

(b) if within any portfolio Class specific assets are held by the Fund for a specific Class of Shares, the value thereof shall be allocated to the Class concerned and the purchase price paid therefore shall be deducted, at the time of acquisition, from the proportion of the other net assets of the relevant portfolio which otherwise would be attributable to such Class;

(c) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same portfolio or, if applicable, the same Class of Shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio and/or Class;

(d) where the Fund incurs a liability which relates to any asset attributable to a particular portfolio or Class of Shares or to any action taken in connection with an asset attributable to a particular portfolio or Class of Shares, such liability shall be allocated to the relevant portfolio and/or Class of Shares;

(e) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular portfolio or Class of Shares, such asset or liability shall be equally divided between all the portfolios or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the portfolios or, as the case may be, the Classes, pro rata to the Net Asset Values;

(f) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such dividends;

(g) upon the payment of an expense attributable to a specific portfolio or a particular Class of Shares, the amount thereof shall be deducted from the assets of the portfolio concerned and, if applicable, from the proportion of the net assets attributable to the Class concerned;

(h) if there have been created within a Class, as provided in article 7, Series of Shares, the allocations rules set forth above shall be applicable mutatis mutandis to such Series.

D. Each portfolio of assets and liabilities shall consist of a portfolio of transferable securities, money market instruments and other assets in which the Fund is authorized to invest, and the entitlement of each Share Class which is issued by the Fund in relation with a same portfolio will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each portfolio on behalf of one specific Share Class or several specific Share Classes, assets which are Class specific and kept separate from the portfolio which is common to all Share Classes related to such portfolio and there may be assumed on behalf of such Class or Share Classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the Share Classes related to a same portfolio which shall be allocable to each Class of Shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of Class specific expenses or contributions of income or realization proceeds derived from Class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the Net Asset Value of the common portfolio of any such portfolio to be allocated to each Class of Shares shall be determined as follows:

(1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each Share Class shall be in proportion to the respective number of the Shares of each Class at the time of the first issuance of Shares of a new Class;

(2) the issue price received upon the issue of Shares of a specific Class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant Share Class;

(3) if in respect of one Share Class the Fund acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other Share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of Shares of a specific Class, the proportion of the common portfolio attributable to such Class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the Shares of such Class or the redemption price paid upon redemption of Shares of such Class;

(4) the value of Class specific assets and the amount of Class specific liabilities are attributed only to the Share Class or Classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per Share of such specific Share Class or Classes.

E. For the purposes of this article:

(a) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Fund, shall be deemed a debt due to the Fund;

(b) Shares of the Fund to be redeemed under article 11 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets of the Fund not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any Class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Fund on such Valuation Day, to the extent practicable.

If the Fund's board of directors so determines, the Net Asset Value of the Shares of each Class may be converted at the middle market rate into such other currencies than the currency of denomination of the relevant Class, referred to above, and in such case the issue and redemption price per Share of such Class may also be determined in such currency based upon the result of such conversion.

The Net Asset Value may be adjusted as the Fund's board may deem appropriate to reflect inter alia any dealing charges, including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from the shareholder transactions.

Art. 12.1. Net asset suspension

The General Managing Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of one or several Classes of Shares and the issue and redemption of Shares of any Sub-Fund during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the concerned Sub-Fund is quoted or dealt in, e.g. collective investment funds the Sub-Fund is invested into, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the concerned Sub-Fund would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the concerned Sub-Fund or the current prices or values of such assets on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Sub-Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Managing Partner be effected as normal rates of exchange; or

(e) any other case the General Managing Partner determines by virtue of a reasoned decision.

No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension. The General Managing Partner will take all reasonable steps to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Art. 13. General managing partner

The Fund shall be managed by its General Managing Partner "NHS-GP S.à.r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Managing Partner from acting as General Managing Partner of the Fund, the Fund will not automatically be dissolved and liquidated, provided a manager, who needs not be a shareholder, is appointed by a decision of a first extraordinary meeting of shareholders and approved by the CSSF to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such manager will convene within 15 (Fifteen) days of his appointment. This first extraordinary meeting of shareholders will be convened by the Fund's board. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor General Managing Partner in accordance with the quorum and majority requirements applicable to amend the Articles. Failing such appointment, the Fund will be dissolved and liquidated.

No General Managing Partner shall be required to approve the appointment of its successor.

The General Managing Partner may be removed during an extraordinary general meeting of all Shareholders by the vote of Shareholders representing more than 75% (Seventy Five Percent) of the voting rights (excluding voting rights exercisable by the General Managing Partner) and only for the following causes:

(a) for serious misconduct, gross negligence, or any action by the General Managing Partner, which constitutes a fraud; or

(b) for a material breach of the Articles or of the Prospectus which is not remedied within 60 (Sixty) days after notification to the General Managing Partner; or

(c) for any illegal acts to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of the Shareholders as impacting the General Managing Partner ability, honorability or appropriateness to perform its functions.

The General Managing Partner will abstain from voting in respect of any such removal vote.

Upon the removal of the General Managing Partner, the general shareholders meeting will appoint a new general managing partner with the majority requirements set out in these Articles and with the prior consent of the CSSF.

Limited shareholders (actionnaires commanditaires) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Powers of the general managing partner

The General Managing Partner is vested with the broadest powers allowed by the Law to perform all acts of administration and disposal within the Fund's purpose as stated in article 4, including but not limited to:

(a) directing the formulation of investment policies and strategies for the Fund and each Sub-Fund;

(b) investigating, selecting, negotiating, structuring, purchasing, investing in, holding, pledging, exchanging, transferring and selling or otherwise disposing of any investment in a portfolio company (an "Investment");

(c) monitoring the performance of any Investment, designating members of the board of directors of portfolio companies or obtaining equivalent representation, exercising all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and taking whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other ownership interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined in the sole and absolute discretion of the General Managing Partner;

(d) forming subsidiaries in connection with the Fund's and Sub-Funds' business;

(e) in its sole and absolute discretion, establishing one or more additional limited partnerships or similar investment vehicles (including in the form of a company) to facilitate the ability of certain types of investors to invest with any Sub-Fund on a side-by-side basis and through other vehicles;

(f) entering into any kind of activity, entering into, performing and carrying out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Fund or any Sub-Fund, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with shareholders;

(g) except as may be expressly limited by these Articles, acting alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Fund any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Fund or any Sub-Fund;

(h) opening, maintaining and closing bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and opening, maintaining and closing brokerage, money market fund and similar accounts;

(i) employing, appointing and dismissing with or without cause, on behalf of the Fund, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for or furnish goods to the Fund;

(j) hiring, against usual and customary payment and expense compensation, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Fund as it may deem necessary or advisable, and authorizing any such agent to act for and on behalf of the Fund;

(k) purchasing insurance policies on behalf of the Fund, such as insurance for director and officer liability and other liabilities;

(l) paying all fees and expenses of the Fund and the General Managing Partner in accordance with the Prospectus;

(m) in accordance with article 4 and the limitations provided in the Prospectus, causing any Sub-Fund to borrow money on an interim basis pending the receipt of capital contributions from shareholders of the Sub-Fund;

(n) in accordance with article 4 and the limitations set out in the Prospectus, causing any Sub-Fund to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or providing interim debt financing to a portfolio company;

(o) deciding on share redemptions pursuant to the Articles and the Prospectus.

Art. 15. Actions by the general managing partner

The General Managing Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement.

Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Managing Partner in connection with the management of the Fund shall become the property of the General Managing Partner.

Art. 16. Representation of the fund

The Fund is validly bound towards third parties by the sole signature of the General Managing Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom the General Managing Partner has delegated authority.

Any resolution of a general meeting of shareholders creating rights or obligations for the Fund and any Sub-Fund towards third parties must be subject to approval by the General Managing Partner. Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under article 25 below and subject to the consent of the General Managing Partner. Each amendment to the Articles entailing solely a variation of rights of a Sub-Fund or Class of Shares must be approved by a resolution of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class concerned and with the consent of the General Managing Partner.

Art. 17. Indemnification

Except in cases of fraud, wilful misconduct and criminal offence, each Sub-Fund will indemnify the General Managing Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Fund or Sub-Fund and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Fund or the shareholders of the Fund, for their past or present duties as director or officer of the Fund or of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor provided that appointment as a director or officer (a) has been accepted at the Fund's request and (b) is not subject to indemnification.

The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which the indemnified party may be entitled.

Art. 18. Conflicts of interest

No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Managing Partner or any director or officer of the General Managing Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Managing Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Custody

The Fund will enter into a custody agreement with a Luxembourg bank (the “Custodian”) that meets the requirements of the SIF Law. The Fund’s securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties as provided for by the SIF Law.

Within the limits set out in the SIF Law, the duties of the Custodian may not be terminated unless and until a successor custodian shall have been appointed.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the fund - Merger, Dissolution or Liquidation of a Sub-fund or of a class of shares

Dissolution and liquidation of the Fund: Subject to the consent of the General Managing Partner, the Fund may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles such as provided for under article 25, unless otherwise provided by the Law.

A general meeting of shareholders must be convened by the board of directors within 40 (Forty) days if the net assets of the Fund become less than 2/3 (Two Thirds) of the minimum capital required by the SIF Law (at present EUR 1,250,000.– (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euro)). The meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on the dissolution by a simple majority of Shares represented at the meeting.

A general meeting of shareholders must be convened by the board of directors within 40 (Forty) days if the net assets of the Fund become less than 1/4th (One Fourth) of the minimum capital required by the SIF Law, the dissolution may be resolved by shareholders holding 1/4th (One Fourth) of the Shares at the meeting which will resolve with no condition of presence.

Should the Fund be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the SIF Law which specifies the steps to be taken to enable shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of each Sub-Fund shall be distributed to the limited shareholders of the relevant Sub-Fund in proportion to their respective holdings.

Merger, dissolution or liquidation of a Sub-Fund or of a Class of Shares: The General Managing Partner shall not unilaterally resolve to merge, dissolve and/or liquidate a Sub-Fund or Class of Shares of the Fund and shall be bound to submit the question of merger, dissolution or liquidation to the general meeting of shareholders of the Sub-Fund or the Class of Shares concerned voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the Law.

After payment of all the debts of and charges against the Fund and of the expenses of liquidation, the net proceeds may be distributed, at the shareholder’s choice in cash or in kind equally to the shareholders pro rata to the number of the Shares held by them in the Sub-Fund or in the Class of Shares concerned.

In the event of dissolution or liquidation of a Sub-Fund or a Class of Shares issued in respect of any Sub-Fund of the Fund, the purchase, sale and redemption in progress or subsequent to it, of the Sub-Fund or of the Class of Shares of that Sub-Fund shall be suspended.

Art. 21. General meeting of shareholders

The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by law or herein under article 25, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. It has the powers expressly reserved to it by Law or these Articles provided always that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Managing Partner.

The general meeting of shareholders of the Fund shall meet when convened by the General Managing Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the share capital, or as specified in the Prospectus.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Fund or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the third Thursday in the month of March at 12:00 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. Matters relevant only to shareholders of a given Sub-Fund shall be voted in a shareholders meeting convened solely among the shareholders of such Sub-Fund. Any resolution of the general meeting of shareholders reducing the

rights of the shareholders of any particular Sub-Fund but not the rights of shareholders of other Sub-Funds shall be subject in respect of each Sub-Fund to the quorum and majority requirements described in article 25.

Art. 22. Accounting year

The Fund's accounting year commences on 1st October and ends on 30st September of each year.

Art. 23. Auditor

The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Art. 24. Distributions

The right to dividends or distributions and the right to capital reimbursement of each Class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Managing Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the capital of the Fund would fall below the minimum capital provided for by the SIF Law.

Art. 25. Amendments to the articles

These Articles may be amended by an extraordinary meeting of shareholders subject to the quorum and voting requirements provided by the applicable laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class/Category vis-à-vis those of any other Class/Category shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Class/Category.

Art. 26. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 27. Fund charges

Fees and charges incumbent to the Fund shall be as defined in the Prospectus.

Transitional provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and terminate on 30 September 2012.

The first annual general meeting of the Company shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The appearing parties represented as stated here above and after having drawn up the present Articles have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Subscribers	Number of subscribed Shares	Subscribed Amount
NHS-GP S.à.r.l.	1 M Share	EUR 1,000.
NOVACAP Asset Management S.A.	30 Class A Shares	EUR 30,000.
TOTAL	31 Shares	EUR 31,000.-

Evidence of the above payment for the total amount of Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) has been given to the undersigned notary.

Estimate of cost

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3, and 26-5 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Title II. Extraordinary general meeting of shareholders

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately held an extraordinary general meeting (the "Meeting").

Having first checked that it was regularly constituted, the Meeting took the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES that the registered office of the Fund will be at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting RESOLVES that the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Fund will be PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall remain in office until the close of the next annual general meeting of shareholders approving the financial statements of the Company of 30 September 2012.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name and residence they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le quinze du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) NHS-GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg agissant en sa qualité d'associé-gérant commandité de la société à constituer (l'«Associé-gérant commandité») en conformité avec l'article 13 des présents statuts (les «Statuts»);

Ci-après représentée par Mme Ulrike Jacquin-Becker, Avocat à la Cour, ou tout autre juriste ou avocat de l'étude OPF Partners, Avocats à la Cour, résidant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le décembre 2011;

Et

2) NOVACAP Asset Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, agissant en sa qualité d'actionnaire commanditaire;

Ci-après représentée par Mme Ulrike Jacquin-Becker, Avocat à la Cour, ou tout autre juriste ou avocat de l'étude OPF Partners, Avocats à la Cour, résidant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le décembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les représentants des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leurs qualités telles que décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les Statuts suivants d'une société en commandite par actions (S.C.A.), ayant la forme d'un fonds d'investissement spécialisé (SIF), qu'ils ont déclarée établir entre eux:

Titre I^{er} . Statuts

Art. 1^{er} . Dénomination

Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, est établie une société en commandite par actions (S.C.A.) en la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé (SIF) sous la dénomination NHS -SIF (le «Fonds» ou la «Société»).

En tant que société en commandite par actions, le Fonds sera régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). En tant que fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, le Fonds sera régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi SIF»).

Art. 2. Siège social

Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds peut établir, par décision de l'associé gérant-commandité (l'«Associé Gérant-Commandité») (tel que défini aux articles 13, 14 et 15 ci-dessus), des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé Gérant-Commandité.

Si l'Associé Gérant-Commandité estime qu'ont lieu ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la bonne communication de ce siège avec l'étranger il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée du fonds

Le Fonds est constitué pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

L'objet du Fonds est le placement des avoirs dont il dispose, directement ou indirectement dans des sociétés, au sens le plus large autorisé par la Loi SIF. Le Fonds peut également investir les avoirs dont il dispose dans tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Le Fonds, et tout Compartiment du Fonds, peut également acquérir des intérêts, détenir toutes valeurs, investir son actif disponible, emprunter dans les limites prévues au prospectus (le «Prospectus»), et effectuer toute transaction qu'il considère utile à la réalisation ou au développement de son objet social, au sens le plus large autorisé par la loi SIF et dans le respect des restrictions d'investissement énumérées dans ces statuts (les «Statuts») et dans le Prospectus émis par le Fonds.

Le Fonds peut prendre part à tous contrats et conventions dans le cadre de l'objet social du Fonds, de son administration et de ses opérations, et payer toutes les dépenses s'y rapportant.

Par ailleurs, le Fonds pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SIF.

Art. 5. Responsabilité

L'Associé Gérant-Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne pourraient être payées au moyen des actifs du Fonds.

Les détenteurs d'Actions de commanditaire s'abstiendront d'agir au nom du Fonds de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports au Fonds.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement

L'Associé Gérant-Commandité détermine les objectifs d'investissement du Fonds ainsi que les lignes de conduite à suivre dans les affaires et la gestion du Fonds en relation avec ces objectifs, tels que prévus dans le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Capital social

Le capital social du Fonds sera à tout moment égal au montant des capitaux nets du Fonds conformément à l'article 12 ci-dessous et sera représenté par des actions (les «Actions») sans valeur nominale. Le prix de souscription initial de chaque Action sera de EUR 1.000 (Mille euro) sauf indication contraire dans le Prospectus.

En utilisant la juste valeur des actifs du Fonds en tant que référence facultative, l'Associé Gérant-Commandité fixera par la suite le prix de souscription des Actions à sa seule discrétion.

Le Fonds est organisé avec des compartiments au sens de l'article 71 de la Loi SIF. L'Associé Gérant-Commandité peut créer des portefeuilles d'actifs séparés, constituant des compartiments distincts (chacun un «Compartiment») qui peuvent chacun avoir une ou plusieurs classes d'Actions (chacune une «Classe»).

Toutes les Classes dans le même Compartiment sont investies dans le même portefeuille, mais peuvent conférer à leurs actionnaires différents droits et avantages. En conséquence, il pourra être calculé des valeurs différentes pour les actifs de chaque Classe.

Le montant minimum du capital du Fonds est de EUR 1.250.000 (Un Million Deux Cents Cinquante Mille euro) et doit être libéré dans les 12 (Douze) mois suivants la date à laquelle le Fonds a été autorisé en tant que société à capital variable (SICAV) – fonds d'investissement spécialisé (SIF) conformément au droit luxembourgeois.

(a) Le capital social du Fonds peut être représenté par les Classes d'Actions suivantes au sein de chaque Compartiment:

(i) Actions de Commandité (les «Actions de la Classe M»): une Classe d'Actions souscrite par l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

(ii) Actions de la Classe A (les «Actions de la Classe A»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

(iii) Actions de la Classe B (les «Actions de la Classe B»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

(iv) Actions de la Classe C (les «Actions de la Classe C»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

(v) Actions de la Classe D (les «Actions de la Classe D»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus

L'Associé Gérant-Commandité peut créer des Compartiments et des Classes supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la Loi, sans modification des Statuts pour autant que le Prospectus, mis à jour sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandité, reflètera la liste actuelle des Compartiments et des Classes d'Actions du Fonds. L'Associé Gérant-Commandité est autorisé à émettre, conformément à l'article 10 ci-dessous et aux dispositions du Prospectus, des Actions de n'importe quelle Classe sans réserver aux actionnaires existants un droit

préférentiel de souscription. Les Classes d'Actions peuvent être émises en différentes catégories (les «Catégories») dont les caractéristiques, les modalités et les conditions seront déterminées en temps utiles par l'Associé-Gérant Commandité. L'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des Classes sous différentes séries (chacune une «Série») pour refléter les dates d'émission successives.

(b) L'Associé Gérant-Commandité détermine les caractéristiques, termes et conditions selon lesquelles sont émis les nouveaux Compartiments et Classes d'Actions ou ceux déjà existants. Les Classes d'Actions peuvent varier en termes de politiques de distribution, devise de dénomination, commissions applicables, politiques de marketing et/ou tous autres critères à déterminer par l'Associé Gérant-Commandité.

(c) Chaque Compartiment est un compartiment du Fonds et correspond à une portion distincte des actifs et du passif du Fonds.

(d) Le Fonds est constitué avec un capital social souscrit de EUR 31,000 (Trente et Un Mille euro) composé d'1 (Une) Action de la Classe M et 30 (Trente) Actions de la Classe A qui sont entièrement souscrites, émises et libérées lors de la constitution du Fonds, conformément à la Loi.

Art. 8. Actions

Les Actions du Fonds sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ou à tout autre investisseur (i) ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) investissant un minimum de EUR 125, 000 (Cent Vingt-Cinq Mille euro) dans le Fonds, ou (iii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement financier ou d'investissement tel que défini dans la Loi SIF certifiant que l'investisseur a l'expertise, l'expérience et les connaissances requises pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé (un «Investisseur Averti»). Cette restriction ne s'applique pas à l'Associé Gérant-Commandité ainsi qu'à toute autre personne participant à la gestion du Fonds, qui peut détenir des Actions de Commandité sans avoir à répondre aux critères ci-dessus.

(a) Toutes les Actions émises seront nominatives. Le registre des actionnaires (le «Registre») sera tenu pour le compte du Fonds par l'Associé Gérant-Commandité ou le (ou les) mandataires qu'il aura désigné.

(i) Le Registre contient l'identité de chaque Actionnaire, y compris notamment leur nom et adresse, ainsi que le nombre et la Classe/Série d'Actions détenue. Tant qu'aucune communication contraire provenant de l'Actionnaire n'aura été reçue par le Fonds, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour de telle sorte que les annonces et communications seront valablement envoyées à l'adresse figurant au Registre, et que les paiements effectués sur la base des coordonnées bancaires figurant au Registre seront sans responsabilité pour le Fonds.

(ii) L'enregistrement dans le Registre atteste de la propriété des Actions. Cependant, le certificat d'un tel enregistrement peut être émis sur requête de tout Actionnaire et à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandité. Seul le premier certificat sera exempt de frais, et le coût de tout certificat ultérieur peut être facturé à l'Actionnaire.

(b) Des fractions d'Action peuvent être émises jusqu'à quatre décimales et donnent des droits en proportion de la fraction d'Action qu'elles représentent. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote, sauf si leur nombre dans une même Classe d'Actions est tel qu'elles représentent une Action entière.

(c) Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, toute personne invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devra désigner un mandataire unique pour représenter l'Action ou les Actions à l'égard du Fonds. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Chaque Actionnaire aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription (i) l'engageant irrévocablement à souscrire et à effectuer tous les paiements relatifs au montant total engagé (ii) et par lequel il aura adhéré aux présents Statuts.

Art. 9. Transfert d'actions

Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, ou toute autre disposition ou charge ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une «Cession») des Actions doit s'effectuer conformément à la Loi et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents Statuts.

Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent article 9 est nulle et inopposable et n'a pas valeur ou d'effet envers le Fonds et ses actionnaires. De telles Cessions ne sont pas enregistrées dans le Registre et, jusqu'à régularisation, tous les droits et obligations attachés aux Actions concernées seront exercés et exécutés par le cédant, titulaire desdites Actions, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard du Fonds ou des autres actionnaires.

L'Associé Gérant-Commandité pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions du Fonds à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

A cet effet le Fonds pourra:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription de la Cession d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette Cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti; et

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

Tout Transfert d'Actions sera inscrit au Registre et toute inscription sera contresignée par un ou plusieurs administrateurs du Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées par le conseil d'administration.

Le Transfert des Actions nominatives se fera (a) si des certificats d'Actions ont été émis, par l'inscription du transfert à effectuer par le Fonds sur remise du ou des certificats représentant ces Actions ainsi que tout instrument de Transfert satisfaisant pour le Fonds et (b), si aucun certificat d'Actions n'a été émis, par une déclaration de transfert écrite inscrite au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis à cet effet.

Art. 10. Émission des actions

L'Associé Gérant-Commandité est autorisé à tout moment à émettre des Actions entièrement libérées à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur les Valeurs Nettes d'Inventaire respectives par Action déterminé conformément à l'article 12 des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

L'Associé Gérant-Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir, ou à toute autre personne ou entité dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et de délivrer et recevoir paiement de ces nouvelles Actions.

L'Associé Gérant-Commandité émettra des Actions nominatives uniquement.

Les actions seront émises que sur acceptation de la souscription et paiement du prix de souscription. Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à l'adresse inscrite dans le Registre. Le souscripteur recevra immédiatement une confirmation de son actionnariat.

Tout actionnaire nominatif devra fournir au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et informations du Fonds pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite sur le Registre.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut autoriser à ce que mention en soit faite au Registre, et l'adresse de l'actionnaire sera dès lors censée se trouver au siège social du Fonds ou à toute autre adresse qui pourra être fixée, de temps à autre, par le Fonds, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse portée au Registre des actionnaires au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par le Fonds.

Si le paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'existence d'une fraction d'Action, l'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des fractions d'Action et dans ce cas, cette fraction sera inscrite au Registre. Elle ne confèrera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par le Fonds, à une fraction correspondante du dividende.

Le paiement de la souscription d'Actions sera intégralement effectué aux dates, pour les montants et dans les formes indiqués par l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus et au contrat de souscription signé par l'actionnaire.

L'Associé Gérant-Commandité peut accepter d'émettre des Actions d'un Compartiment en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou d'autres actifs, en observant les conditions édictées par le droit luxembourgeois et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises du Fonds, et pour autant que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement du Fonds. Tous frais encourus dans l'évaluation d'apports en nature sont à la charge de l'investisseur ayant effectué l'apport.

Art. 11. Rachat des actions

Les demandes de rachat par les actionnaires ne peuvent être acceptées que sous réserve du consentement préalable et discrétionnaire de l'Associé Gérant-Commandité.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par le Fonds sous réserve du montant minimum tel que décrit dans les documents de vente du Fonds. Le prix de rachat sera normalement payé au plus tard 5 (Cinq) jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la Valeur Nette d'Inventaire applicable et sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Classe concernée telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 12 ci-après, déduction faite d'un ajustement ou prélèvement, y compris de toute commission différée de souscription ou une commission de rachat, si prévue par les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social du Fonds à Luxembourg ou auprès d'une autre personne ou entité juridique désignée par le Fonds comme mandataire pour le rachat des Actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actionnariat pour ces Actions en bonne et due forme (si elles ont été émises) et de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.

En cas de réception de demandes de rachat pour plus de 10% (Dix Pourcent) de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Classe d'Actions, le Fonds aura le droit de limiter les rachats de façon à ce qu'ils n'excèdent pas ce montant de 10% (Dix Pourcent). Les rachats seront limités pour tous les actionnaires demandant le rachat d'Actions lors d'un même Jour d'Evaluation de façon à ce que chaque actionnaire se voit honorer un pourcentage identique de sa demande de rachat; le solde des demandes de rachat sera traité par le Fonds le jour suivant lequel les demandes de rachat seront acceptées,

toujours avec la même limite. Lors de ce jour, ces demandes de rachat seront traitées prioritairement aux demandes de rachat subséquentes.

Dans des circonstances exceptionnelles, l'Associé Gérant-Commandité peut demander qu'un actionnaire accepte un rachat en nature. L'actionnaire peut toujours demander un paiement du prix de rachat en espèces dans la devise de référence de la Classe d'Actions concernée. Lorsque l'actionnaire accepte le rachat en nature, il devra, autant que possible, recevoir une sélection représentative des avoirs de la Classe d'Actions concernée au pro rata du nombre d'Actions rachetées, et l'Associé Gérant-Commandité devra s'assurer que les actionnaires restants ne supportent aucune perte en conséquence. La valeur du rachat en nature devra être certifiée par un certificat établi par le réviseur d'entreprises indépendant du Fonds conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise excepté lorsque le rachat en nature reflète exactement le pro rata de la part des investissements de l'actionnaire.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué le premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension.

Les Actions du capital social rachetées par le Fonds seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des Actions détenues dans une Classe d'Actions d'une autre Classe aux Valeurs Nettes d'Inventaire respectives des Actions des Classes concernées, sous réserve que l'Associé Gérant-Commandité puisse imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions, et puisse les soumettre au paiement des frais tels que prévus dans les documents de vente.

A moins que l'Associé Gérant-Commandité n'en décide autrement, aucun rachat ou conversion demandé par un seul actionnaire ne pourra porter sur un montant inférieur à celui de la détention minimale par chaque actionnaire nominatif, telle que déterminée par l'Associé Gérant-Commandité, de temps à autre.

L'Associé Gérant-Commandité peut décider de temps à autre dans l'hypothèse où un rachat, une conversion ou une vente d'Actions est de nature à réduire la valeur des Actions d'une même Classe d'un seul actionnaire en-dessous du seuil minimum, déterminé par l'Associé Gérant-Commandité de temps à autre, que cet actionnaire est réputé avoir demandé le rachat ou la conversion, le cas échéant, de toutes ses Actions de cette Classe.

Le Fonds ne donnera pas effet à un transfert d'Actions dans son Registre dont la conséquence serait qu'un investisseur ne remplit plus les exigences relatives au minimum de détention.

Le Fonds exigera de chaque actionnaire nominatif agissant pour compte d'autres investisseurs que tout transfert de droit sur les Actions du Fonds soit fait en conformité avec les lois de titres applicables dans les juridictions dans lesquelles le transfert est effectué et que dans les juridictions non-réglées, ce transfert soit fait en conformité avec l'exigence de minimum de détention.

Art. 12. Valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action est déterminée sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandité. Pour chaque Compartiment (et si approprié, chaque Classe), elle est calculée au jour d'évaluation (le «Jour d'Evaluation») ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus et à la loi SIF, et doit correspondre à la division des avoirs nets du Fonds, correspondant à chaque Catégorie, étant les avoirs du Fonds attribuables à cette Catégorie moins les engagements attribuables à chaque Catégorie, à tel(s) moment(s) que le conseil d'administration détermine, par le nombre des Actions de cette Catégorie en circulation, ajustée pour prendre en compte toutes commissions de souscription ou dépenses fiscales que le conseil d'administration considère appropriées et en arrondissant la somme obtenue à l'unité monétaire inférieure la plus proche de la devise en question, de la manière suivante:

A. Les avoirs du Fonds sont censés comprendre:

- (a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (c) tous les titres, parts, actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, titres de créance, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par le Fonds;
- (d) tous les dividendes et distributions à recevoir par le Fonds en espèces ou en titres (le Fonds pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits ou par des pratiques similaires);
- (e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété du Fonds, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces titres;
- (f) les frais de constitution de le Fonds dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et
- (g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(a) la valeur des titres qui sont cotés à une bourse de valeurs ou tous autres marchés réglementés sera déterminée sur base du dernier cours disponible; dans l'hypothèse où il y aurait plusieurs marchés, sur la base du dernier cours disponible du marché principal au regard du titre concerné. Si le dernier cours disponible pour un titre donné ne reflète

pas véritablement sa valeur de marché équitable, le titre sera alors évalué sur la base du prix probable de vente que le conseil d'administration estimera prudent de retenir;

(b) la valeur des titres qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou tous autres marchés réglementés sera évaluée sur la base de leur dernier cours disponible. Dans l'hypothèse où le dernier cours disponible d'un titre donné ne refléterait pas véritablement la valeur de marché équitable, ce titre sera évalué par le conseil d'administration sur la base des prix probables de vente que le conseil d'administration estimera prudent de retenir;

(c) les swaps sont évalués de bonne foi, sur base des titres sous-jacents (au cours de clôture ou au cours du moment) ainsi que sur base des caractéristiques des engagements sous-jacents.

(d) les actions ou parts de fonds d'investissements sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leur dernier prix disponible;

(e) les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire pourront être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur la base des coûts amortis. Tous les autres avoirs, lorsque la pratique le permet, seront évalués de la même manière; les investissements à court terme dont l'échéance restante est d'une année ou moins peuvent être évalués (i) à leur valeur de marché, ou (ii) lorsque la valeur de marché n'est pas disponible ou n'est pas représentative, à leur coût amorti;

(f) la valeur des intérêts en caisse ou des dépôts, des effets et des billets payables à vue et les comptes exigibles, les dépenses prépayés, les distributions en espèces et les intérêts déclarés ou accrus comme expliqué ci-dessus et non encore reçus, seront réputés être à leur montant entier, sous réserve cependant, qu'il soit improbable qu'ils soient payés ou reçus en entier, dans cette hypothèse leur valeur sera déterminée en effectuant tout rabais que le conseil d'administration estime approprié dans une telle hypothèse pour refléter leur vraie valeur.

Dans l'hypothèse où des circonstances extraordinaires rendraient une telle évaluation impraticable ou inadéquate, d'autres méthodes d'évaluation peuvent être employées si le conseil d'administration considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur ou la valeur liquidative des investissements et est conforme à la pratique comptable, de manière à obtenir une évaluation sincère des avoirs du Fonds.

B. Les engagements du Fonds sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, échus ou réduits (y compris mais pas uniquement la rémunération des conseils en investissement ou des gestionnaires, du dépositaire et des mandataires et des agents de le Fonds);

(c) toutes les obligations connues échues et non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par le Fonds mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou y auront droit;

(d) une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Évaluation et fixée par le Fonds de temps à autre et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le conseil d'administration; et

(e) toutes autres obligations du Fonds de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les Actions du Fonds. Pour l'évaluation du montant de ces engagements le Fonds prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les commissions payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires en investissement ou société de gestion (le cas échéant), les commissions et dépenses payables à ses administrateurs et fondés de pouvoir à ses comptables, à son dépositaire et correspondants, aux agents domiciliaire, de registre et de transfert, à tout agent payeur et aux représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par le Fonds, les commissions et dépenses encourues en rapport avec l'infrastructure générale du Fonds, avec la cotation de ses Actions à une bourse de valeurs ou pour obtenir une cotation sur un marché réglementé, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, de présentation de rapports et de publications, y compris le coût de publicité ou de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement ou rapports intérimaires et annuels, les impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses opérationnelles, incluant les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais de conversion de devises, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Fonds pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Peut être établie pour chaque Catégorie d'Actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'émission d'une ou de plusieurs Classe(s) d'Actions seront attribués, dans les livres du Fonds, à la masse des avoirs établie pour cette ou ces Classe(s) d'Actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces Catégorie(s) d'Actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

(b) si dans une telle masse des avoirs spécifiques sont détenus par le Fonds pour une Classe d'Actions spécifique, leur valeur sera attribuée à la Classe concernée et au moment de cette acquisition le prix d'achat payé pour ces avoirs sera déduit de la proportion des autres avoirs nets de la masse concernée qui autrement serait attribuable à cette Classe d'Actions;

(c) lorsqu'un avoir dérive d'un autre avoir, ce produit dérivé sera attribué dans les livres du Fonds à la même masse ou, le cas échéant, à la même Catégorie d'Actions que l'avoir dont il a été dérivé et lors de chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse et/ou à la Catégorie d'Actions concernée;

(d) lorsque le Fonds supporte un engagement qui est en rapport avec un avoir d'une masse déterminée ou une Classe d'Actions ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir attribuable à une masse déterminée ou une Classe d'Actions déterminée, cet engagement sera attribué à la masse et/ou la Classe d'Actions en question;

(e) au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à une masse ou Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales à toutes les masses ou, dans la mesure où les montants le justifient, au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différentes masses, ou selon le cas, des diverses Classes d'Actions;

(f) à la suite de la date de détermination des personnes qui ont droit à des dividendes déclarés pour une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions sera réduite du montant de ces dividendes;

(g) à la suite du paiement d'une dépense attribuable à une masse spécifique ou une Classe déterminée d'Actions, le montant de cette dépense sera déduite des avoirs de la masse concernée ou, selon le cas de la proportion des avoirs nets attribuable à la Classe d'Actions concernée;

(h) au cas où deux ou plusieurs Série d'Actions étaient créées au sein d'une Classe d'Actions, conformément à ce qui est décrit dans l'article 7 ci-dessus, les règles d'allocation déterminées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à chaque Série.

D. Chaque masse d'avoirs et d'engagements consistera en un portefeuille de valeurs mobilières d'instruments du marché monétaire et autres avoirs dans lesquels le Fonds est autorisée à investir, et le droit de chacune des Classes d'Actions émises par le Fonds dans la même masse changera conformément aux règles établies ci-dessous.

En outre, il peut être détenu par chaque masse pour le compte d'une ou plusieurs Classes d'Actions spécifiques, des avoirs spécifiques, de manière distincte par rapport au portefeuille qui est commun à toutes les Classes liées à cette masse et il peut y avoir des engagements spécifiques à une ou plusieurs Classes d'Actions.

La proportion du portefeuille qui doit être commune à chacune des Classes d'Actions reliées à une même masse, et qui doit être allouée à chacune des Classes d'Actions, doit être déterminée en prenant en considération les émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses spécifiques ou contributions de revenus ou réalisations de produits dérivés d'avoirs spécifiques à certaines Classes, et pour lesquels les règles d'évaluation décrites ci-dessous devront être appliquées mutatis mutandis.

Le pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire de la masse commune d'une telle masse doit être alloué à chacune des Classes d'Actions de la manière suivante:

1) initialement, le pourcentage des avoirs nets de la masse commune devant à être alloué à chacune des Classes d'Actions devra l'être en proportion du nombre respectif d'Actions de chacune des Classes au moment de la première émission d'Actions d'une nouvelle Classe;

2) le prix d'émission reçu après l'émission d'Actions d'une Classe spécifique doit être alloué à la masse commune et résultera dans une augmentation de la proportion de la masse commune attribuable à la Classe d'Actions concernée;

3) si, pour le compte d'une Classe d'Actions, le Fonds acquiert des avoirs spécifiques ou paie des dépenses spécifiques (y compris toute portion de dépenses excédant celle payable par une autre Classe d'Actions) ou effectue des distributions spécifiques ou paie le prix de rachat pour le compte d'Actions d'une Classe spécifique, la proportion de la masse commune attribuable à une telle Catégorie sera réduite par les coûts d'acquisition de tels avoirs spécifiques, les dépenses spécifiques payées pour le compte de cette Classe, les distributions effectuées pour les Actions de cette Classe ou le prix de rachat payé suite au rachat des Actions de cette Classe;

4) la valeur des avoirs spécifiques d'une Catégorie et le montant des engagements spécifiques d'une Catégorie sont attribués uniquement à la Catégorie d'Actions ou la Catégorie à laquelle de tels avoirs ou de tels engagements sont liés et ceci augmentera ou diminuera la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une telle Catégorie ou telles Catégories.

E. Pour les besoins de cet article:

(a) les Actions pour lesquelles des souscriptions ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existantes à partir du moment de la clôture des bureaux au Jour d'Evaluation auquel elles ont été attribuées et le prix, jusqu'à ce qu'il ait été reçu par le Fonds, sera considéré comme une créance du Fonds;

(b) chaque Action du Fonds qui sera en voie d'être rachetée conformément à l'article 11 ci-avant, sera considérée comme existante et prise en considération jusqu'après la clôture des bureaux au Jour d'Evaluation pré mentionné et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement du Fonds;

(c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs du Fonds qui ne sont pas exprimés dans la devise dans laquelle est exprimée la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe d'Actions en question, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

(d) dans la mesure du possible, effet sera donné au Jour d'Evaluation à tout achat ou vente de titres contractés par le Fonds à ce Jour d'Evaluation.

Si le conseil d'administration du Fonds en décide ainsi, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de chacune des Classe pourra être convertie au taux moyen du marché dans d'autres devises que la devise de dénomination de la Classe con-

cernée, mentionnée ci-dessus et dans ce cas, le prix par Action d'émission et de rachat de cette Classe pourra également être déterminé dans cette devise sur la base des résultats de cette conversion.

La Valeur Nette d'Inventaire peut être ajustée si le conseil d'administration de le Fonds l'estime opportun afin de refléter, entre autres, des frais de transaction, comprenant des différences de rendement transactionnels (dealing spread), charges fiscales et l'impact potentiel sur un marché résultant des transactions de l'actionnaire.

Art. 12.1. Suspension de la valeur nette d'inventaire

L'Associé Gérant-Commandité peut suspendre la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de tout Compartiment pendant:

(a) toute période au cours de laquelle les principaux marchés ou bourses sur lesquels une partie substantielle des investissements du Compartiment concerné est listée ou négociée, par exemple des fonds d'investissements dans lesquels le Compartiment est investi, sont fermés autrement que pour des vacances ordinaires ou pendant laquelle la négociation sur ces valeurs est restreinte ou suspendue; ou

(b) l'existence d'une situation qui constitue une urgence suite à laquelle la vente ou l'évaluation des avoirs du Compartiment concerné serait impraticable; ou

(c) une panne des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs du Compartiment concerné ou le prix ou la valeur courants de ces avoirs sur un marché ou une bourse; ou

(d) toute période pendant laquelle le Compartiment ne peut pas rapatrier de fonds afin d'effectuer le paiement du rachat d'Actions, ou pendant laquelle tout transfert de fonds requis pour la vente ou l'acquisition d'investissements ou pour le rachat d'Actions ne peut, de l'avis de l'Associé Gérant-Commandité, être effectué aux taux de change normaux; ou

(e) toute autre situation que déterminera l'Associé Gérant-Commandité sur base d'une décision raisonnée.

Aucune Action ne peut être émise, convertie ou rachetée durant une période de suspension. L'Associé Gérant-Commandité prendra toutes mesures nécessaires pour mettre fin dès que possible à la période de suspension.

Art. 13. L'associé gérant-commandité

Le Fonds sera géré par son Associé Gérant-Commandité «NHS-GP S.à.r.l.», une société constituée selon les lois luxembourgeoises.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant-Commandité d'exercer ses fonctions de gérant du Fonds, le Fonds ne sera pas automatiquement dissout et mis en liquidation, à condition que soit désigné par décision d'une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires et approuvé par la CSSF un gérant, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par ce gérant, se tienne dans les 15 (Quinze) jours de sa nomination. Cette première assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera convoquée par le conseil d'administration du Fonds. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un Associé Gérant-Commandité remplaçant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. Faute d'une telle nomination, le Fonds sera dissout et liquidé.

L'approbation de l'Associé Gérant-Commandité ne sera pas requise pour la nomination de son remplaçant.

L'Associé Gérant-Commandité peut uniquement être révoqué sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de tous les actionnaires par vote pris avec une majorité représentant 75% (Soixante-Quinze Pour Cent) des droits de vote (à l'exclusion du droit de vote de l'Associé Gérant-Commandité) et uniquement pour les raisons suivantes:

(a) pour faute grave, négligence lourde ou tout agissement de l'Associé Gérant-Commandité constituant une fraude; ou

(b) pour violation substantielle des Statuts ou du Prospectus qui n'a pas été corrigée endéans 60 (Soixante) jours à compter de la notification à l'Associé Gérant-Commandité; ou

(c) pour tout acte illégal qui peut être considéré par l'assemblée générale des actionnaires comme impactant la capacité, l'honorabilité ou la justesse de l'Associé-Gérant Commandité afin d'exercer ses fonctions.

L'Associé Gérant-Commandité s'abstiendra d'exercer son droit de vote dans la prise de décision relative à sa révocation.

Consécutivement à la révocation de l'Associé Gérant-Commandité, l'assemblée générale des actionnaires désignera un nouvel associé gérant-commandité par vote à la simple majorité et modifiera en conséquent les Statuts. Ce remplacement est soumis à l'accord préalable de la CSSF.

Les actionnaires commanditaires ne participent pas à et n'interfèrent pas avec la gestion du Fonds.

Art. 14. Pouvoirs de l'associé gérant-commandité

L'Associé Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus permis par la Loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet du Fonds tel que défini à l'article 4, y compris:

(a) conduire l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement du Fonds et de chaque Compartiment;

(b) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider tout investissement dans une société du portefeuille (un «Investissement»);

(c) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou y obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute Action que l'Associé Gérant-Commandité estimerait nécessaire ou recommandé à sa seule et absolue discrétion, y compris des décisions en relation avec les titres représentatifs du capital ou les autres titres de propriété émis par ces sociétés du portefeuille;

(d) constituer des filiales en rapport avec les affaires du Fonds et des Compartiments;

(e) à sa seule et absolue discrétion, établir un ou plusieurs limited partnerships ou des véhicules d'investissement similaires (y compris sous forme de société) afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec le Fonds et les Compartiments de manière parallèle et par le biais d'autres véhicules;

(f) engager toutes sortes d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet du Fonds ou du Compartiment, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les actionnaires;

(g) sauf restriction prévue expressément par les présents Statuts, agir seul pour dresser, signer, viser et délivrer au nom et pour le compte du Fonds tous contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet du Fonds et des Compartiments;

(h) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres de paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaires et tous comptes similaires;

(i) employer, engager et révoquer (avec ou sans motif), au nom du Fonds, toute personne, y compris un Affilié d'un actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens au Fonds;

(j) employer, contre paiement des rémunérations et dépenses courantes et habituelles, les services de consultants, courtiers, avocats, comptables et tous autres mandataires du Fonds que l'Associé Gérant-Commandité estimerait nécessaire ou recommandable, et autoriser n'importe lequel de ces mandataires à agir pour et au nom du Fonds;

(k) contracter des polices d'assurances au nom du Fonds, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;

(l) payer tous les frais et dépenses du Fonds et de l'Associé Gérant-Commandité conformément au Prospectus;

(m) conformément aux dispositions prévues dans l'article 4 et le Prospectus décider qu'un Compartiment emprunte de l'argent de manière provisoire en attendant de recevoir des actionnaires du Fonds les apports en capital dans les conditions prévues par le Prospectus;

(n) conformément aux dispositions prévues à l'article 4 et aux limitations prévues dans le Prospectus, décider que le Fonds garantisse des prêts ou autres dettes des sociétés du portefeuille ou fournir à une société du portefeuille un financement intérimaire par prêt;

(o) décider de l'émission d'obligations, de titres de créance, et du rachat d'Actions conformément aux Statuts et au Prospectus.

Art. 15. Actes effectués par l'associé gérant-commandité

L'Associé Gérant-Commandité, à sa discrétion, peut conclure, dénoncer ou approuver toute modification ou tout changement de tout contrat de prestation de services ou de gestion.

Tous documents, analyses, données, informations collectées ou produites par l'Associé Gérant-Commandité en relation avec la gestion du Fonds deviennent la propriété de l'Associé Gérant-Commandité.

Art. 16. Représentation du fonds

Le Fonds sera valablement engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant-Commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) l'Associé Gérant-Commandité aura délégué pouvoir de signature.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations pour le Fonds ou un Compartiment vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant-Commandité. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée dans le respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'article 26 ci-dessous et avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité. Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires du Compartiment ou de la ou des Classe(s) concernée(s) et avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité.

En case de dissolution ou liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions émise dans un Compartiment du Fonds, l'achat, la vente et le rachat en cours du Compartiment ou de la Classe d'Actions de ce Compartiment doivent être suspendu.

Art. 17. Indemnisation

Sauf cas de fraude, faute lourde et infraction pénale, chaque Compartiment indemniserà l'Associé Gérant-Commandité, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement du Fonds ou du Compartiment et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, mandataires, conseillers, associés, membres, affiliés et employés respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y compris les frais juridiques, supportés

par eux en raison de leurs activités pour le compte du Fonds ou des actionnaires du Fonds, de leurs devoirs passés ou présents en tant qu'administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds ou de toute autre société dans laquelle le Fonds est actionnaire ou créancier, pour autant que le mandat (a) ait été accepté à la demande du Fonds et (b) ne soit pas assorti d'une indemnisation.

Les droits à indemnisation ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels peut prétendre le bénéficiaire.

Art. 18. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et toute société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant-Commandité ou tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant-Commandité, a un intérêt dans cette société ou entreprise ou en est l'administrateur, l'associé, le fondé de pouvoir ou l'employé.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir de l'Associé Gérant-Commandité qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds a des relations contractuelles ou d'autres relations d'affaires n'est pas, de ce fait, privé du droit de débattre et de voter ou d'agir à propos de toute question y relative.

Art. 19. Dépositaire

Le Fonds conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi SIF. Les titres, espèces et autres avoirs autorisés du Fonds seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SIF.

Dans le respect des dispositions prévues dans la Loi SIF, il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné.

Art. 20. Dissolution et Liquidation du Fonds-fusion, Dissolution et Liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions

Dissolution et liquidation du Fonds: Avec l'accord de l'Associé Gérant-Commandité, le Fonds peut être dissout à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modifications des Statuts telles que prévues à l'article 25, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la Loi.

Dans le cas où les avoirs nets du Fonds tombent en dessous des 2/3 (Deux-Tiers) du capital minimum souscrit, à savoir actuellement Un Million Deux Cent Cinquante Mille euros (EUR 1.250.000,-), l'Associé Gérant-Commandité sera tenu de soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sans condition de quorum et qui adoptera les résolutions par une simple majorité des Actions présentes à l'assemblée.

Si les avoirs nets du Fonds tombent en dessous du ¼ (Quart) du capital minimum souscrit, l'Associé Gérant-Commandité sera tenu de soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibérera sans condition de présence. La dissolution peut être adoptée par les actionnaires détenant un ¼ (Quart) des Actions représentées à l'assemblée qui délibérera sans condition de présence. La convocation à ces deux assemblées doit être faite d'une telle façon que l'assemblée générale des actionnaires soit tenue dans les 40 (Quarante) jours qui suivent le constat où les avoirs nets sont considérés comme inférieur aux 2/3 (Deux-Tiers) ou au ¼ (Quart), selon le cas, du capital souscrit minimum.

En cas de liquidation du Fonds, la liquidation sera entreprise selon des dispositions applicables de la Loi SIF qui indique les étapes à suivre afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des distributions des produits de liquidation. Les sommes et valeurs dues, eu égard aux Actions dont les Actionnaires ne se sont pas présentés au moment de la clôture de la liquidation, seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg au nom des bénéficiaires. Les sommes non réclamées endéans la période prescrite sont supposées être perdues en application des dispositions légales luxembourgeoises. Les produits nets de liquidation de chaque Compartiment seront distribués aux actionnaires commanditaires des Compartiments respectifs proportionnellement à leur investissement respectif.

Fusion, dissolution et liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions: L'Associé Gérant-Commandité ne peut décider unilatéralement de fusionner, dissoudre et/ou de liquider un Compartiment ou une Classe d'Actions du Fonds et sera tenu de soumettre la question de la dissolution ou de la liquidation à l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné votant avec le quorum et la majorité requis en cas de modifications des Statuts du Fonds, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la Loi.

Après avoir payé toutes les dettes et charges du Fonds ainsi que les frais de liquidation, le revenu net peut être distribué, au choix de l'actionnaire, en cash ou en nature, équitablement aux actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues par eux dans le Compartiment ou la Classe d'Actions concerné.

En cas de dissolution ou de liquidation de d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions émises eu égard à chaque Compartiment du Fonds, l'achat, la vente et le rachat d'Actions de ce Compartiment ou de cette Classe d'Actions du Compartiment, en cours de procédure ou postérieurement à cette dissolution ou liquidation, seront suspendus.

Art. 21. Assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire prévue par la Loi et dans l'article 25 des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la Loi ou

par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par l'Associé Gérant-Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires du Fonds est convoquée par l'Associé Gérant-Commandité. Elle peut l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social, ou comme précisé dans le Prospectus.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social du Fonds ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le troisième jeudi du mois de mars à 12:00 heures (Midi). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les questions relatives aux actionnaires d'un Compartiment sont votées au cours d'une assemblée des actionnaires convoqués uniquement parmi les actionnaires de ce Compartiment. Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires diminuant les droits d'un actionnaire d'un Compartiment en particulier et non ceux des Actionnaires d'un autre est sujette à l'égard de chaque Compartiment aux conditions de quorum et de majorité prévus à l'article 25.

Art. 22. Exercice social

L'exercice social du Fonds commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 23. Réviseur d'entreprises

Toutes les données comptables du Fonds seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Art. 24. Distributions

Le droit aux dividendes ou distributions et le droit au remboursement de capital concernant chaque Classe d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital du Fonds deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi SIF.

Art. 25. Modifications des statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée extraordinaire des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité fixés par les lois luxembourgeoises applicables.

Toutes modifications affectant les droits des actionnaires d'une Classe/Catégorie d'Actions par rapport à ceux des autres Classe/Catégories d'Actions seront en outre soumises aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces Classes/Catégories d'Actions.

Art. 26. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi SIF, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 27. Frais de fonds

Les honoraires et les frais incombant au Fonds seront comme définis dans le Prospectus.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de sa constitution et prendra fin le 30 septembre 2012.

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus et après avoir établis les présents Statuts ont souscrit au nombre d'Actions et ont versé en espèces les montants mentionnés ci-dessous:

Nom du souscripteur	Nombre d'Actions souscrites	Montant de la souscription
NHS-GP S.à.r.l.	1 Action de Classe M	EUR 1,000.-
Novacap Asset Management S.à.r.l.	30 Actions de Classe A	EUR 30.000.
TOTAL	31 Actions	EUR 31,000.

Preuve du paiement ci-dessus pour le montant total de EUR 31.000,- (Trente et un Mille Euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions ou frais de toute nature qui sont à la charge du Fonds comme conséquence de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3, et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

Titre II. Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée»).

Ayant tout d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE que le siège social du Fonds sera fixé 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée DÉCIDE que le réviseur d'entreprises agréé du Fonds sera PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les états financiers de la Société au 30 septembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus du notaire par leur nom, prénom et résidence, les comparants ensemble avec le notaire signé le présent acte.

Signé: U. JACQUIN-BECKER, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation:LAC/2011/58303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007225/1244.

(120007394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Leonberg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.064.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011788/9.

(120013474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

LM Epile Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 14, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 163.905.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigne Rossano RATY, Directeur général de la société LM EPILE LTD immatriculée à 145-157 St John Street, EC1V 4PW, London, ENGLAND (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 07762212) souhaite fermer la succursale de la société LM EPILE LTD au 14 avenue de la porte neuve L-2227 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163905.

Cette succursale arrêtera son activité le 16/12/2011.

Les représentants de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sont Monsieur Rossano RATY, Directeur général de la société LM EPILE LTD résidant au 93 b rue de Ranguieux F-57290 Fameck et Madame Laurence MULLER Directrice Ajointe résidente au 4 rue du 9 septembre F-54560 Audun Le Roman. Ils ont pouvoir de signature de façon indépendante ainsi que tous les pouvoirs au sein de la succursale Luxembourgeoise.

Rossano RATY / Laurence MULLER
Directeur Général / Directrice Adjointe

Référence de publication: 2012011791/19.

(120013330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 18.278.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011789/10.

(120013451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 18.278.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011790/10.

(120013452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Luminant Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.698.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Luminant Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012011794/14.

(120014006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Lux-Top Remorques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.146.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011795/10.

(120013707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Lyotre Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.112.

—
 EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:
 - Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Patrick de FROIDMONT (juriste), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011796/15.

(120013712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011797/10.

(120013701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Leopard Germany Property FFO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.846.

Lors du transfert de parts en date du 20 Janvier 2012, la société Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à.r.l a transféré 100 de ses parts sociales à la société Leopard Guernsey Portfolio 1 Limited

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Leopard Guernsey Portfolio 1 Limited: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Janvier 2012.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012011778/16.

(120013805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Immo Walfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.854.

Les Comptes annuels au 31/12/2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011731/11.

(120013749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011663/10.

(120013396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

F&G Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.752.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Januar 2012.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2012011668/12.

(120013422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Extrait des décisions prises en date du 19 janvier 2012 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude BUFFIN de son mandat de gérant de la société avec effet au 13 décembre 2011;

- D'accepter la démission de Madame Laetitia ANTOINE de son mandat de gérant de la société avec effet à la date de la présente résolution;

- De nommer en tant que gérant, Monsieur Nicolas GERARD, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chevigny (Belgique), résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086. Le mandat de Monsieur Nicolas GERARD prend effet au 19 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Merlis S.à r.l

Référence de publication: 2012011800/18.

(120013746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Mamas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.031.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par son représentant permanent Madame Marie Bourlond, VALON S.A., société anonyme, représentée par son représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, KOF-FOUR S.A., société anonyme, représentée par son représentant permanent Monsieur Guy Baumann, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 20 janvier 2012.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour: MAMAS FINANCE S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012011802/18.

(120013992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MANEGA Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 166.166.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du et avec effet au 30 novembre 2011, l'associé unique de la Société a cédé les 12.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, de la manière suivante:

- 3.125 parts sociales à Monsieur Werner Mühlenmann, dont l'adresse professionnelle se situe à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-duché de Luxembourg;

- 3.125 parts sociales à Monsieur Juan Sunet Gutierrez, dont l'adresse professionnelle se situe à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-duché de Luxembourg;

- 3.125 parts sociales à Monsieur Per Løkkegaard, dont l'adresse professionnelle se situe à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-duché de Luxembourg; et

- 3.125 parts sociales à la société anonyme de droit luxembourgeois Malibu Invest S.A., dont le siège social se situe au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.291.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manega Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012011803/23.

(120013614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

AWAS Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. AWAS Finance Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.240.

In the year two thousand and eleven on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AWAS Aviation Holdings Limited, existing under the form of a limited company having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, KY - KY1 - 1111 Grand Cayman registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number 226770,

hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mrs. Petra Magerotte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The Sole Shareholder owns 100% of the share capital of AWAS Finance Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 153240, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1430 of 13 July 2010, page 68611 (the "Company").

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) shares having nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing shares;

b. Subscription and full payment at nominal value of 18,500 new shares, by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company, AWAS Aviation Holdings Limited;

c. Decision to change the legal form of the Company, in order to transform it from a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) into a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”);

d. Further to the change of a legal form, decision to change the Company’s denomination from “AWAS Finance Luxembourg S.à r.l.” to “AWAS Finance Luxembourg S.A.”;

e. Acceptance of the resignation of the directors (gérants) of the Company;

f. Appointment of the directors (administrateurs) of the Company further to change of legal form;

g. Appointment of the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

h. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred and sixty-nine thousand Euro (EUR 1,969,000.-) in order to bring it from the increased amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issuance of one million nine hundred and sixty-nine thousand (1,969,000) shares having nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing shares;

i. Subscription and full payment by contribution in cash in concurrence of 25% of the nominal value of 1,969,000 new shares, by the current sole shareholder of the Company, AWAS Aviation Holdings Limited;

j. Full restatement of the articles of association of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form and to comply with the Luxembourg law; and

k. Miscellaneous.

All the shares in circulation being represented and the Sole Shareholder having waived its right to receive convening notice, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand (EUR 31,000.-), by the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) ordinary shares, having nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and payment of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares by AWAS Aviation Holdings Limited;

Subscription - Payment

THEREUPON,

AWAS Aviation Holdings Limited, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe to eighteen thousand five hundred (18,500) shares and to pay it in full at the nominal value by contribution in cash of an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-).

The amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder DECIDES to change the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor Audit Conseil Services S.à r.l., having its registered office at 283, Route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg has been established on 21 December 2011 and the report concludes as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that immediately prior to the transformation of the legal form of the Company, the value of the share capital is not at least equal to the Company’s minimal requirement of EUR 31,000.”

The said report, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to change the Company’s denomination from “AWAS Finance Luxembourg S.à r.l.” to “AWAS Finance Luxembourg S.A.”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to accept the resignation of Ms. Jean O’Sullivan, Mr. Gérard Maîtrejean and Mr. Frédéric Feyten as directors (gérants) of the Company with effect as of today.

Sixth resolution:

Further to the change of the legal form of the Company, the Sole Shareholder DECIDES to appoint as directors (administrateurs) of the Company, with effect as of effect today the following persons: their mandates ending immediately after the annual general shareholders' meeting approving the accounts for the financial year ending on 30 November 2012:

- Ms. Jean O'Sullivan, born on 17 April 1972 in Dublin Ireland, head of AWAS Tax, residing at 8 Prospect Heath, Stocking Lanem Rathfarnham, Dublin 16, Ireland;
- Mr. Gérard Maîtrejean, born on 13 June 1967 in Charleroi, Belgium, attorney at law, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon; and
- Mr. Frédéric Feyten, born on 2 July 1966 in Bonheiden, Belgium, attorney at law, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon.

Seventh resolution:

Further to the change of the legal form of the Company, the Sole Shareholder DECIDES to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, with effect as of effect today; his mandate ending immediately after the annual general shareholders' meeting approving the accounts for the financial year ending on 30 November 2012:

- KPMG Luxembourg Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 149.133.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred and sixty-nine thousand Euro (EUR 1,969,000.-) in order to bring it from the increased amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-), by the issuance of one million nine hundred and sixty-nine thousand (1,969,000) shares having nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and the same rights and obligations as the existing shares.

Ninth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and payment of one million nine hundred and sixty-nine thousand (1,969,000) newly issued shares by AWAS Aviation Holdings Limited;

Subscription - Payment

THEREUPON,

AWAS Aviation Holdings Limited, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one million nine hundred and sixty-nine thousand (1,969,000) shares and to pay them in concurrence of twenty-five percent (25%) of the nominal value of the said shares by contribution in cash of an amount of four hundred and ninety-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 492,250.-).

The amount of four hundred and ninety-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 492,250.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ Art. 1. Form, Denomination. The sole shareholder as at this day, and all entities that will become owners of the shares mentioned hereafter hereby formed a Luxembourg société anonyme under the name "AWAS Finance Luxembourg S.A." (the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required to amend these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, any form of beneficial interest and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

3.2 In a general fashion it may grant directly or indirectly assistance including financial assistance, in any form whatsoever, to any company belonging to the same group as the Corporation, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.3 The Corporation may in particular enter into the following transactions, it being understood that Corporation will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility or loan and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Corporation and of any of the affiliated companies, or any managers or officers of the Company or any of the affiliated companies, within the limits of law.

3.4 The Corporation can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation, as well as any transactions on real estate or on movable property and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1 Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 2,000,000.- (two million Euro) divided into 2,000,000 (two million) ordinary shares all with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

5.2 Shares

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

5.2.4 The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3 Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1 The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2 The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum 6 (six) years and shall hold office until their successors are elected.

8.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within 30 (thirty) business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5 The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or 2 (two) directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6 In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8 The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1 The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by 2 (two) directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2 The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Corporation will be bound by the sole signature of 1 (one) director of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by 1 (one) or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.**14.1 Legal Reserve**

From the annual net profits of the Corporation, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2 Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and Liquidation.

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by 1 (one) or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last day of the month May, at 2:00 pm.

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of December and shall terminate on the 30th November of each year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (€ 3,200.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

AWAS Aviation Holdings Limited, existante sous la forme d'un limited company, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, KY - KY1 - 11111 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 226770,

ci-après l'«Associé Unique»

ici représenté par Mrs. Petra Magerotte, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique détient 100% du capital social de AWAS Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153240, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1430 du 13 juillet 2010, page 68611 (la "Société").

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) par émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes;

b. Souscription et libération entière à la valeur nominale de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société, AWAS Aviation Holdings Limited;

c. Décision de changer la forme sociale de la Société, pour la transformer d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois en une société anonyme de droit Luxembourgeois;

d. Suite au changement de forme sociale, décision de changer la dénomination de la Société "AWAS Finance Luxembourg S.à r.l." en "AWAS Finance Luxembourg S.A.";

e. Acceptation de la démission des gérants de la Société;

f. Nomination des administrateurs de la Société suite au changement de forme sociale;

g. Nomination du commissaire aux comptes de la Société;

h. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille Euro (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant augmenté de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) par l'émission d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) actions ayant une valeur unitaire d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes;

i. Souscription et paiement intégral par apport en numéraire à hauteur de 25% de la valeur nominale de 1.969.000 nouvelles actions par l'actuel associé unique de la Société, AWAS Aviation Holdings Limited;

j. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la nouvelle forme sociale et la loi Luxembourgeoise, et

k. Divers

Toutes les parts sociales en circulation étant représentées et l'Associé Unique ayant renoncé à son droit de recevoir la convocation, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euro (18.500,-) en vue de porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,-) à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales par AWAS Aviation Holdings Limited;

Subscription - Libération

SUR CE,

AWAS Aviation Holdings Limited, prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire à dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales et de libérer intégralement à la valeur nominale desdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,-).

Le montant de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de transformer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duché du Luxembourg, a été établi le 21 décembre 2011 et conclut de la manière suivante:

«Basé sur l'application des procédures de vérification décrites ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui puisse nous faire croire que la valeur du capital social, immédiatement avant la transformation de la forme sociale de la Société, n'est pas au moins égale à la valeur minimale de la Société requise, s'élevant à EUR 31.000.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par la partie présente et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de «AWAS Finance Luxembourg S.à r.l.» en «AWAS Finance Luxembourg S.A.».

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la démission de Mlle. Jean O'Sullivan, M. Gérard Maîtrejean et M. Frédéric Feyten de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet à ce jour.

Sixième résolution

Suite au changement de forme sociale de la Société, l'Associé Unique DECIDE de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à ce jour, les personnes suivantes, leurs mandats se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 30 novembre 2012:

- Mlle. Jean O'Sullivan, née le 17 avril 1972 à Dublin, Irlande, Head of Awas Tax, résidant au 8 Prospect Heath, Stocking Lanem Rathfarnham, Dublin 16, Irlande;

- Mr. Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967 à Charleroi, Belgique, avocat à la cour, résidant professionnellement au L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon; et

- Mr. Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden, Belgique, avocat à la cour, résidant professionnellement au L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon.

Septième résolution

Suite au changement de forme sociale de la Société, l'Associé Unique DECIDE de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet à ce jour, son mandat se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes pour l'année sociale se terminant le 30 novembre 2012:

- KPMG Luxembourg Sàrl, société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille Euro (EUR 1.969.000,-) afin de le porter de son montant augmenté de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-), par l'émission d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription et le paiement d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) nouvelles actions par AWAS Aviation Holdings Limited;

Paiement - Libération

SUR CE,

AWAS Aviation Holdings Limited, prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare de souscrire à un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) actions et de les libérer à hauteur de vingt-cinq percent (25%) de la valeur nominale desdites actions par apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Euro (EUR 492.250.-).

Le montant de quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Euro (EUR 492.250.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier les statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «AWAS Finance Luxembourg S.A.» (la «Société»)

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision du ou des actionnaire(s) délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts (Les «Statuts»)

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit ou prêt et réunir des fonds, notamment, par l'émission, sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés apparentées ou tout gérant ou employé de la Société de ou société apparentées dans les limites autorisées par la loi.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que toute transaction qu'elle estime nécessaire ou utile directement ou indirectement à l'accomplissement et au développement de son objet dans le cadre des domaines susmentionnés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions

5.1 Capital

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 2.000.000 EUR (deux millions d'Euro) divisé en 2.000.000 (deux millions) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

5.2 Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

5.2.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1 Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3 Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4 Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5 Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2 Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de 6 (six) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3 Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2 Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date

prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4 Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par 2 (deux) administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2 Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de 1 (un) administrateur de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (un) ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra 10% (dix pour cent) du capital social souscrit de la Société.

14.2 Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jour du mois de mai à 14:00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 3.200,-).

Constatacion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: Margerotte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012007509/613.

(120008115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Maonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MAONIA S.A.
Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur

Référence de publication: 2012011805/17.

(120013477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Manus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.954.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2017.

Après en avoir délibéré, l'assemblée renomme comme administrateur:

- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2017.

Après en avoir délibéré, l'assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012011804/23.

(120013722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Marcami S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.377.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. Monsieur Jean Philippe LUIDINANT demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011806/16.

(120013299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Marie Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.844.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

i. Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

ii. Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

iii. Monsieur Patrick de FROIDMONT (juriste), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011807/17.

(120013713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.711.

Les Comptes annuels au 31/12/2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011808/11.

(120013333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.711.

Les Comptes annuels au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011809/11.

(120013334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.711.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale en date du 3 juin 2011 que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 15 janvier 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012011810/13.

(120013966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MBB Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.085.

La soussignée la société, Company And Accounting Services S.A., agent domiciliaire, dénonce, à compter du 18/01/2012, le siège social de la société MBB Holding S.A., domiciliée au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation prend fin à compter du 18/01/2012.

Luxembourg, le 18/01/2012.

Pour le compte Company and Accounting Services S.A.

Karl Horburgh

Référence de publication: 2012011811/13.

(120013965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MC Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 86.735.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MC UNIVERSAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 975 du 26 juin 2002. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1213 du 14 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Transfert du siège social à L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/381. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011812/45.

(120013374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Mosaïque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSAÏQUE LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012011826/11.

(120013880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011816/11.

(120013345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011817/11.

(120013344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011818/11.

(120013348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Minimax Data International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.977.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 janvier 2012

1) Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.
- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme
H. GROSSMANN
Administrateur

Référence de publication: 2012011822/19.

(120013381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011819/11.

(120013351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MHFP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011820/11.

(120013346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MHG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011821/11.

(120013343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

MORGAN & MORGAN CORPORATION (Luxembourg) INC., Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. Morgan & Morgan Trust Corporation Ltd).

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.780.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 15 décembre 2011.

1. Modifier la raison sociale en MORGAN & MORGAN CORPORATION (Luxembourg) INC., et c'est avec cette nouvelle raison sociale que la société développera toutes ses activités.

2. Les personnes sus indiquées sont nommées au poste de représentant permanent de la succursale avec les pouvoirs de signature suivants:

M. JORGES LUIS REYES, directeur

Demeurant en Suisse, Genève, 65, rue de Lausanne.

signature individuelle

M. ROBERTO LEWIS, directeur

Demeurant à Panama, Costa dei Este, S, Camelias.

signature individuelle

Mme. SUSANA E. REYES c., directeur

Demeurant à Panama, Calle 53 E, Edif. Gina, Apart. 5.

signature individuelle

M. DULCIDIO DE LA GUARDIA, directeur
Demeurant à Panama, Panama, Celle Gervasio, 4, Villas de la Loma. signature individuelle
M. MARIO ALEMAN, directeur
Demeurant à Luxembourg, 2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal. signature individuelle
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JORGES LUIS REYES

Référence de publication: 2012011824/27.

(120013621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Mortwill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.021.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2012011825/11.

(120013969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Arma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3725 Rumelange, 20, rue Dr Flesch.

R.C.S. Luxembourg B 166.355.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 42, rue de Dudelange.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "ARMA S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales, - le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze (31.12.2012).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 42, rue de Dudelage, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 42, rue de Dudelage, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3725 Rumelange, 20, rue Dr. Fleisch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: M. Arend, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: EAC/2012/937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011532/93.

(120013531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Moxon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOXON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012011827/11.

(120013568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011829/10.

(120013690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Neuheim Management V S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 37.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.131.

EXTRAIT

La société Neuheim Management V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, gérant de la Société, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160365, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Eifel Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2012011832/20.

(120013895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 317.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011833/12.

(120013936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Europe Fibers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.577.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société STICHTING EUROPE FIBERS FUNDING, une fondation ayant son siège social à 450, Herengracht, NL-1017 CA Amsterdam, Pays-Bas

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée EUROPE FIBERS S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 112.577,

constituée sous aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1481 du 30 décembre 2005

au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associée unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Gérants de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2012. Relation: EAC/2012/469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010932/41.

(120012369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.